



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Entreprises



AUTOMATISEZ

LES TÂCHES RÉPÉTITIVES POUR AMÉLIORER
**LA PRODUCTIVITÉ
ET LA FLEXIBILITÉ**

OSEZ L'INDUSTRIE DU FUTUR

► LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE ◀



**ENTREPRISES INDUSTRIELLES
ET DE SERVICES À L'INDUSTRIE**

ROBOTIQUE, EXCELLENCE INDUSTRIELLE,
CRÉATION SITE INDUSTRIEL, FABRICATION ADDITIVE,
RÉALITÉ VIRTUELLE...

PARTENAIRES

ene
entreprises & numérique

Aract
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES
CONDITIONS DE TRAVAIL
ET INNOVATION SOCIALE



ÉVALUER



PRODUIRE



CONCEVOIR



PILOTER



MOBILISER

AUTOMATISEZ LES TÂCHES RÉPÉTITIVES POUR AMÉLIORER *LA PRODUCTIVITÉ ET LA FLEXIBILITÉ*

ROBOTIQUE ET AUTOMATISME

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE POUR :

- Réaliser des choix stratégiques et techniques en matière de robotique et d'automatisme, en fonction de vos clients, de vos marchés et de vos technologies pour maîtriser votre budget et sécuriser vos investissements.
- Définir les besoins fonctionnels, élaborer un cahier des charges et choisir un intégrateur.
- Organiser des ateliers plus flexibles, réactifs aux demandes personnalisées, aux petites séries et aux nouveaux marchés.
- Orienter les opérateurs sur des tâches à plus fortes valeurs ajoutées et accompagner leur montée en compétences.
- Repenser l'ergonomie des postes de travail pour diminuer la pénibilité.

LES BÉNÉFICES OBTENUS :

- Gains en productivité, qualité et réactivité
- Intégration de nouvelles technologies de fabrication concurrentielle
- Redéfinition des postes de travail et qualification des opérateurs
- Introduction de la robotique collaborative et de la robotique mobile
- Amélioration de la Santé et Sécurité au travail
- Retour sur investissement et baisse des coûts de production

LES ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Entreprises (TPE, PME, ETI) industrielles et de services à l'industrie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du programme « Être accompagné dans mon projet Industrie du Futur » co-financé par la Région et l'État.

LES MODALITÉS PRATIQUES

- ✓ Accompagnement sous forme de conseil.
- ✓ Réalisation par des experts dans un panel de prestataires référencés.
- ✓ Prise en charge à 50% sous forme de subvention par la Région et l'État.
- ✓ Aide plafonnée à 16 000 € HT.

www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/industriedufutur

CONTACT

industriedufutur@auvergnerhonealpes-entreprises.fr